Le journal florimontais

L'actualité en continu – Bulletin Municipal

MONTFLEUR

L'édito du Maire……

Covid19 à événement exceptionnel, situations exceptionnelles. La pandémie du virus du fait de son importance bouscule la vie quotidienne de chacun. Le fonctionnement de l'état et de l'administration en quelques jours a dû s'adapter à une crise sanitaire que le monde n'avait pas connu depuis un siècle.

La décision du gouvernement d'appliquer le confinement à compter du 17 mars sur l'ensemble du territoire modifie nos habitudes et nous devons nous adapter à un nouveau mode de vie. Nous sommes régis par la loi d'urgence sanitaire du 23 Mars 2020.

Pour répondre à la mise en œuvre de ce confinement et pour maintenir informé la population, le gouvernement a décidé que le conseil municipal en exercice restait en place jusqu'à la levée du confinement. Date encore inconnue à ce jour.

Pour votre information, voici les **réseaux officiels** qui transmettent les directives que le Maire et le conseil municipal doivent appliquer :

- Le ministère de l'intérieur par l'intermédiaire du préfet du département
- Le ministère de la cohésion des territoires
- Le préfet du département
- L'association des Maires de France (AMF)
- L'association des Maires du Jura (AMJ)
- L'association des Maires Ruraux de France (AMRF)

Nous bénéficions également de l'appui de la députée de notre circonscription ainsi que de la sénatrice.

Le confinement ayant été prolongé le 27 mars, suite à l'évolution de cette pandémie, certaines directives sont renforcées, la durée de ce confinement n'est pas encore connue. Nous recevons en moyenne 3 à 4 fois par semaine des messages d'alerte de la Préfecture ainsi que plusieurs courriels des différents réseaux.

Pour certains d'entre vous, les directives qui nous sont données, peuvent apparaître contradictoires ou plus fortes que celles dont vous auriez connaissance. Sachez que le conseil municipal sous la responsabilité du Maire, ne fait qu'appliquer les directives imposées par le gouvernement.

L'ensemble du conseil municipal se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette situation qui, nous en convenons est pesante, voire perturbante. Nous avons eu des appels pour nous demander des précisions sur ce qui est accepté, modifié ou interdit nous vous apportons toutes les réponses. Notre communication fonctionne bien.

Le conseil municipal remercie les personnes du village qui se sont proposées directement et bénévolement pour apporter leur soutien au conseil municipal et proposer leur aide si besoin.

Nous souhaitons à tous beaucoup de courage – Prenez soin de vous – Restez chez vous

J.C NEVERS M. CHAVANT J. AURINE J. ANTOINE E. CATTENOT J. GIBOZ N. GUYENET N. MARTEL A. PERICO

Le Maire 1er Adjoint 2ème Adjointe Conseillers municipaux

Nous sommes solidaires avec le personnel de santé

Compte administratif 2019 ……

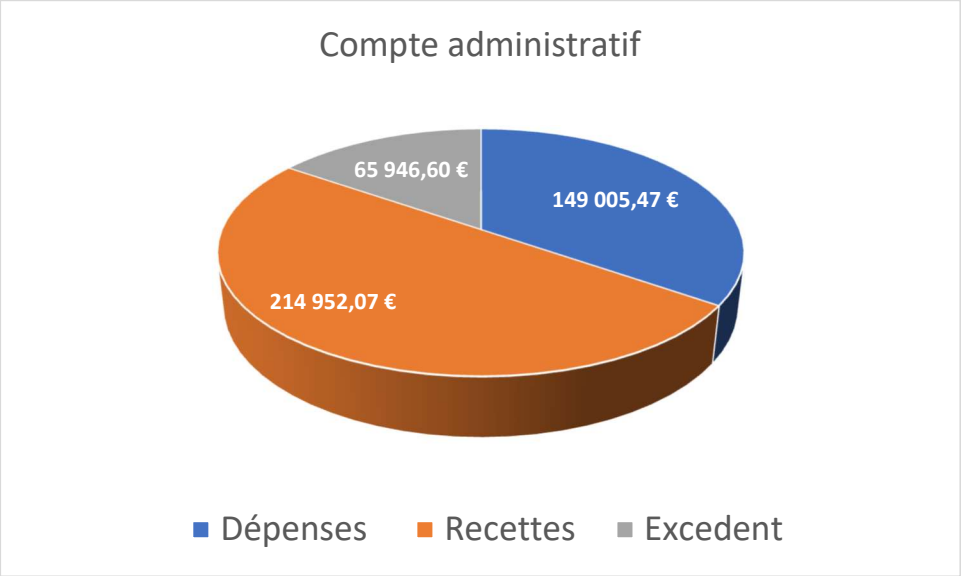

L'année 2019 montre un excèdent brut de 78 556,50€, auquel il faut déduire un déficit d'investissements de 12 609,90€, l'excédent net de l'année est donc de **65 946,60€.**

Comme chaque année, la bonne gestion nous assure un excédent permettant d'engager certains investissements. Durant le mandat de 2014 à 2020, la municipalité a su maintenir un fond de roulement stable aux alentours de 45 000€ et notre excédent en fonction des investissements réalisés, a fluctué entre 40 000€ et 97 000€ pour la meilleure année en 2017.

Gestion de la commune de 2014 à 2020

Fiscalité locale / Prélèvements : Tendance depuis 2014 : **– 0.4% / an**

Dette : Tendance depuis 2014 : **– 24.1% / an**

Dépenses de la commune : Tendance depuis 2014 : 12.3% / an

Informations fournies par la DGFIP (Direction Générales des Finances publiques

Euros par habitant	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Impôts locaux totaux de la commune	137€	146€	137€	132€	135€	Compte administratif En cours de validation
Dette de la commune	159€	103€	51€	5€	6€	
Dépenses de fonctionnement de la commune	289€	370€	397€	411€	431€	
Dépenses de personnel de la commune	95€	101€	104€	76€	70€	

Résumé des séances des conseils municipaux……

Séance du 20 janvier 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le devis de M. Sylvain TUANI d'un montant de 140,00 € pour la taille de la largeur des chapeaux des piliers de l'entrée du cimetière afin de permettre l'accès aux camions des pompes funèbres.

- Fixe le tarif de l'affouage à 7 € le stère pour une quantité de 15 stères par affouagiste soit une somme de 105 € par affouagiste.

- Accepte d'encaisser au budget communal le chèque de 34,50 € reçu de l'Amicale des Pêcheurs Ain Bresse Revermont pour les droits de pêche 2020.

Séance du 24 Février 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

décide :

- D'approuver « Terre d'Emeraude Communauté » comme nouveau nom de la Communauté de communes et de modifier les statuts en ce sens
- De prendre note que le nom sera accompagné du slogan « Le Sud-Jura révélé »
- D'approuver les statuts de la nouvelle Communauté de communes
- De charger Monsieur le Maire à notifier cette décision à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président de la Communauté de communes.

- A l'unanimité, donne un avis favorable au programme de travaux de maintenance et d'entretien dans les bois proposé par l'ONF d'un montant de 950,00 € HT des parcelles 2-3-4.

Par 8 voix Pour sur 8, approuve le compte administratif 2019 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement :	Report excédent 2018	= 25 379.11€
	Total dépenses 2019	= 93 050.68 €
	Total recettes 2019	= 146 228.07 €
	Excédent 2019	= 78 556.50 €
Section d'investissement :	Report excédent 2018	= 23 090.03 €
	Total dépenses 2019	= 55 954.79 €
	Total recettes 2019	= 20 254.86 €
	Déficit 2019	= 12 609.90 €

Par 9 voix POUR sur 9, déclare que le compte de gestion 2019 dressé par le Trésorier, vérifié par le Maire, n'appelle ni remarque, ni observation.

Par 9 voix POUR sur 9, affecte l'excédent de fonctionnement 2019 comme suit :

Investissement – Recettes C/1068 = 12 609.90 €
Fonctionnement – Recettes C/002 = 65 946.60 €

Compte tenu du confinement pas de conseil municipal durant le mois de Mars et jusqu'à nouvel ordre.

Point sur l'assainissement à Montfleur……

Bonne nouvelle, lors du dernier conseil communautaire du 12 mars dernier, la communauté de commune a enfin budgétisé dans le budget 2020 de la communauté de commune, le début des travaux de l'assainissement à Montfleur.

La persévérance de la commune pour que Montfleur bénéficie d'un assainissement collectif a enfin payé, en échange de quoi le Président demande à ce que la commune pourvoit rapidement à l'acquisition d'un terrain par la communauté de communes, pour accueillir la lagune de filtrage.

Le Maire s'est engagé à contacter les propriétaires détenteurs d'une parcelle offrant les possibilités d'implantation. Espérons que les événements de la crise sanitaire ne viennent pas trop perturber le début des travaux de ce chantier tant attendu.

Rénovation des chéneaux de l'église……

Le parvis de l'église

Toit côté Nord de l'église

Maison communale

Les chéneaux de l'église ont été rénovés comme il l'avait été prévu dans le budget 2019. En effet les chéneaux côté nord étaient très vieux et devaient être remplacés, celui du parvis qui était en plastique avait été perforé lors d'une averse de grêle. Une partie des chéneaux de la maison communale avait subi le même sort que celui du parvis de l'église.

Montant des travaux

Côté nord……. **1 727,16 € HT**
Parvis……. **395,34 € HT**
Maison communale… **506,88 € HT**
Total HT…… 2 629,38 €
TVA…….. 525,88 €
Montant total TTC……. 3 155,26 €

Publicité Publicité Publicité

Ferme Joël ANTOINE
La foule
Barézia

Didier et Patrick
COURVOISIER
Saint Pierre

SARL FILLOD AGRI-TP

Contact : Stéphane FILLOD 06 29 74 21 52
fillod.stephane@orange.fr
Broyage de bois, souche et cailloux
Benne TP pour transport tous matériaux
Epandage de lisier – Pressage balle carrée

Publicité Publicité Publicité

Publicité Publicité Publicité

Don de la commune Covid19…….

Dans le cadre de l'épidémie, la commune a fait don de 750 masques aux professionnels de santé. Masques prélevés dans le stock dont disposé la municipalité.

Conscients des difficultés rencontrées par le personnel de santé, en particulier les associations telle que l'ADMR pour se fournir en masque, le conseil municipal a décidé d'en distribuer à l'ADMR de Saint Julien ainsi qu'aux infirmières.

Ce geste de solidarité a été très apprécié par les Professionnels

Ci-joint copie de la lettre de l'ADMR.

ADMR
la référence du service à la personne
ADMR DE SAINT JULIEN
76 rue Lezay de Marnésia - 39320 SAINT JULIEN
Tél. : 03 84 85 41 69 - Fax : 03 84 85 42 40 - admr30@stjulien.fede39.admr.org

Monsieur le Maire de MONTFLEUR

39320 MONTFLEUR

Val Suran, le 01 avril 2020

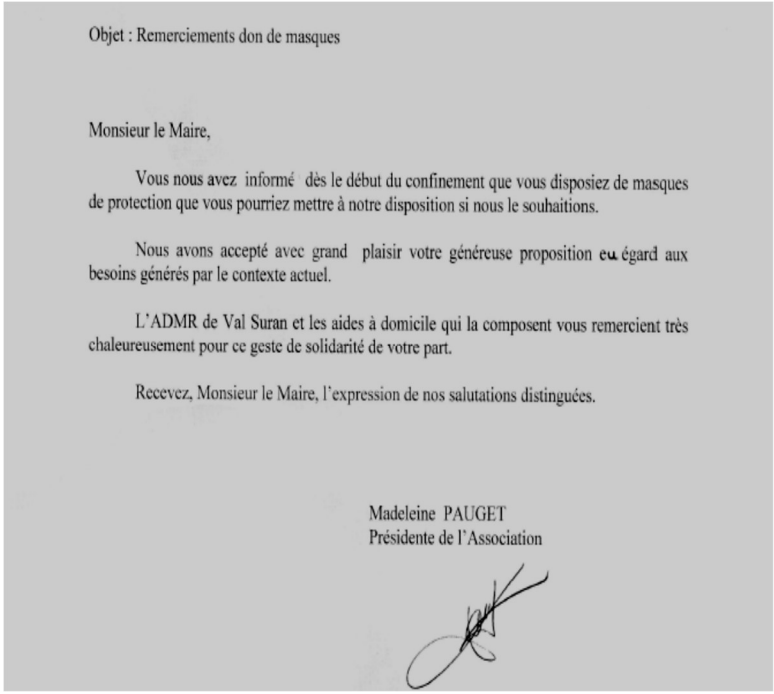
Objet : Remerciements don de masques

Monsieur le Maire,

Vous nous avez informé dès le début du confinement que vous disposiez de masques de protection que vous pourriez mettre à notre disposition si nous le souhaitions.

Nous avons accepté avec grand plaisir votre généreuse proposition eu égard aux besoins générés par le contexte actuel.

L'ADMR de Val Suran et les aides à domicile qui la composent vous remercient très chaleureusement pour ce geste de solidarité de votre part.

Recevez, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Madeleine PAUGET
Présidente de l'Association

A vos agendas……

En raison du confinement et de l'incertitude de l'évolution de l'épidémie du Covid19 nous sommes dans l'incapacité de fixé un Agenda.
Nous recevons au jour le jour les informations par le réseau de la préfecture et de l'association des Maires de France.

Nous ferons le maximum pour vous tenir informés.

Pensez à lire les panneaux d'affichage dans le village
Les informations peuvent évoluer tous les jours

Réalisation
Mairie de Montfleur
Rue sous la ville
39320 Montfleur
03 84 44 30 70

Rédaction
Comité de rédaction
J. Aurine E. Cattenot
N. Guyenet

Mise en page
J-C Nevers

Impression - Tirage
Mairie de Montfleur

Crédits photos
Village de Montfleur
Photos du domaine public
Documents WEB

Extrait du dernier arrêté préfectoral (Confinement) ……

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

Bureau de la securite interieure
et des polices administratives

ARRETE
portant interdiction d'accès aux plages, sentiers et chemins de randonnées, pistes cyclables, forêts et parcs
dans le département du Jura

Le préfet du Jura,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

ARRÊTE

Article 1er : L'accès aux sentiers pédestres, chemins de randonnées, pistes cyclables, forêts et parcs sur l'ensemble des communes du département du JURA, ainsi que l'accès à l'ensemble plages est interdit aux piétons, cyclistes et à tous véhicules non-motorisées, à compter de la date de publication de cet arrêté et jusqu'au mardi 15 avril 2020 inclus.

Article 2 : Les professionnels de santé, les agents des services publics, dans le cadre de leurs fonctions, sont exclus du champ d'application du présent arrêté.

Article 3: Toute infraction au présent arrêté est passible de sanctions selon les lois et règlements en vigueur.

Article 4: Transmission de cet arrêté sera faite au procureur de la République près le tribunal judiciaire de Lons le saunier.

Article 5 : Le directeur des services du cabinet du préfet, les sous-préfets des arrondissements de Dole et Saint-Claude, le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant du groupement de la Gendarmerie du Jura, Mesdames et messieurs les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Jura.

Fait à Lons le saunier, le 3 avril 2020

Le préfet

Richard VIGNON

Complément d'information arrêté préfectoral……

Par message d'alerte de la préfecture du 4 avril à 19h45 :

Le préfet précise que l'arrêté portant interdiction d'accès aux plages, sentiers et chemins de randonnées, pistes cyclables, forêts et parcs dans le département du Jura, n'est pas contradictoire à l'application des sorties autorisées pour se promener dans un rayon de un kilomètre de chez soi au maximum et pour une durée d'une heure maximum.

Pour la promenade pour sortir les enfants, les distances barrières doivent être respectées, de même pour un couple. La sortie pour une pratique sportive (Marche ou Footing) elle doit se faire seul.

Précisions

Les policiers sont appelés à faire preuve de discernement. Ils doivent être en mesure d'apprécier chaque déplacement au cas par cas et c'est le bon sens qui prévaut, tout en rappelant qu'un trajet non autorisé vaut désormais une amende de 135 euros.

Dans le cas de violation des règles, 1 500 euros, en cas de récidive « dans les 15 jours ». Dans le cas de quatre violations dans les 30 jours, le projet de loi prévoit un délit puni de 3 700 euros d'amende et six mois de prison au maximum.

Résultats des élections municipales 2020……

Les élections municipales ont eu lieu le 15 mars 2020 comme prévu. Deux listes en présence, une liste de 11 membres menée par Jean Claude NEVERS le Maire sortant qui a obtenu la majorité par neuf sièges sur 11 et une liste de 7 membres candidats libres qui a obtenu deux sièges pour le futur conseil municipal.
La moyenne des voix pour les 9 sièges de la liste majoritaire est de 63,37%
La moyenne des voix pour les 2 sièges de la liste candidats libres est de 54,78%
La moyenne des voix pour la liste menée par le Maire sortant est de 60,78%
La moyenne des voix pour la liste des 7 candidats libres est de 48,56%
Le nombre d'inscrits était de 150 électeurs
Le nombre de votants a été de 117 électeurs
Le nombre d'abstention a été de 33 électeurs
La totalité des sièges a été pourvue à l'issue de ce premier tour, il n'y a donc pas nécessité de faire un second tour.

Compte tenu de la pandémie du Covid 19 (Coronavirus) et au confinement qui en résulte, l'élection du Maire qui aurait dû avoir lieu entre le vendredi 20 et le 22 Mars initialement prévu, selon le guide des élections municipales, est reportée. Actuellement, selon les dernières instructions du Ministère de l'intérieur en date du 27 Mars 2020 et la loi d'urgence du 23 mars pour faire face à l'épidémie du Covid19, le maire et les conseillers municipaux avant le 1er tour des élections conservent leur mandat jusqu'à l'entrée en fonction des conseillers nouvellement élus. Les assemblées constituées en exercice continuent à délibérer de manière régulière.

L'entrée en fonction des nouveaux conseillers municipaux pour les communes où, à l'issue du premier tour, tous les sièges ont été pourvus, se fera à la date prévue par décret et au plus tard au mois de juin prochain.

Ces informations peuvent encore changer, en raison de l'évolution de l'épidémie du Covid 19 et de nouvelles directives prises par le gouvernement.

Nous vous tiendrons au courant par une communication spécifique.

Confinement Covid 19……

Vous avez besoin d'un renseignement
vous souhaitez une confirmation
Le conseil municipal est à votre disposition
pour vous donner toutes les informations
pour vous conseiller, vous orientez,
vous accompagnez dans vos démarches.

Un peu de poésie ……

L'espoir est une veilleuse fragile

Sur cette terre vouée au désastre
Nous tenons, nous résistions
Nous nous arc boutons
Contre vents et marées
Défiant le soleil des armes
Son éclat meurtrier

Car il faut persister sans fin
Dans l'âpreté des jours
Comme si l'on ne devait jamais mourir…

Dans ce poème ce n'est pas moi qui vous parle
Dans ce poème ce n'est pas ma voix que vous entendez
Mais ce qui traverse et me maintient :
L'ombre désespérée de la beauté
Cet espoir infini au cœur des hommes

Car dans nos mains qui tremblent
Cette petite lueur d'Espoir
Est une veilleuse fragile
Au cœur de la nuit carnassière

Bernard Mazo
1939 – 2012

J'ai appris que le courage n'est pas l'absence de peur, mais la capacité à vaincre

Nelson Mandela
1918 – 2013

Jeux

Mots mélangés

Jeux

E	A	G	F	R	R	E	U	Q	I	P	E	E	C	T	E
P	D	A	G	R	E	E	K	E	U	G	R	A	E	E	T
O	U	R	H	A	E	V	I	O	A	I	P	M	E	I	E
C	M	N	A	A	Z	M	O	N	A	A	E	D	A	T	L
S	R	I	I	B	H	O	I	C	R	R	R	T	N	S	L
O	E	T	L	T	M	S	L	A	A	E	A	A	U	E	I
R	B	U	Y	I	I	A	C	I	D	B	V	K	A	D	U
Y	B	R	I	O	C	O	R	O	N	A	L	A	S	O	E
G	A	E	V	L	N	E	N	I	S	E	L	E	T	M	F

ARYTHMIE BERMUDA BRIO
CALCAIRE CAPARACON
EDREDON EPIQUE FEUILLETE
FREMI GARNITURE GAZOLINE
GYROSCOPE KARAOKE
LESINE MILICE MODESTIE
PUNITION QUIETUDE
RAMBARDE REVOCABLE
SAUNA SAVANTE SEUIL
SHAH TAVERNIER
TEMERAIRE VOISINAGE

Jeux

Mots croisés

Jeux

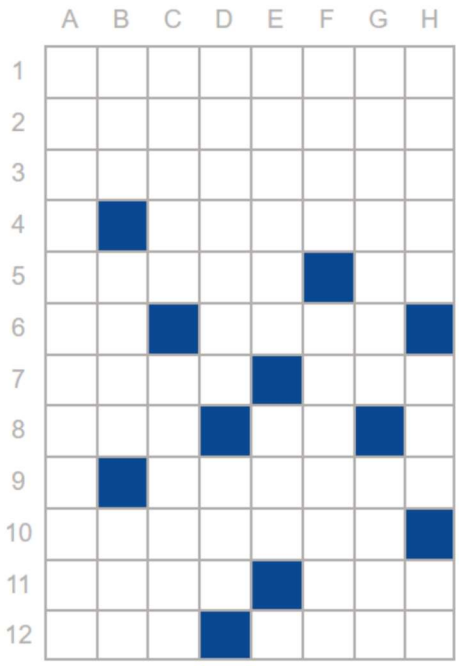

HORIZONTALEMENT A- A+

1. Susceptible de se transformer.
2. Pâte en tube.
3. Une machine pour un travail de précision.
4. Qui vient des étoiles.
5. Avoir la trouille. Au nom du Christ.
6. Fin de mode. Punaise d'eau douce.
7. Son propre écot. Norme en photographie.
8. Il fume au Japon. C'est l'exercice.
9. Donnai forme.
10. Haut de Provence.
11. À bout de course. Lettres du cru.
12. Train de banlieue. Et après.

VERTICALEMENT

A. Donneur de liberté.
B. Il a son dormeur. Grands oiseaux exotiques. Direction.
C. Indien du Bengale. Fixer le chemin du navire.
D. Fatiguent à la longue. Pas pour tous.
E. Canal d'évacuation. Compagnon de la chanson.
F. Il est parfois pendable. Les pigeons tombent dedans.
G. Dénués de sens. Il mérite l'estime s'il est bon.
H. Biles. Son prix est léger... en principe. Le césium symbolisé.

Jeux Jeux

Réponses bulletin précédent : Le Quizz : 1 – Quenotte 2 – Henri Rousseau 3 – Tears fort Fears 4 – Ubac 5 – Le Zéro 6 – Bit 7 – La coccinelle 8 – Magellan 9 – Tori Sperling 10 – 4 ans

Remplacer les traits par des lettres : Domino – blini – rami – Italie – Russie – robot – table – jeudi – amitié – Terra – Taxi – Samedi – Tone – valise – Charte – Buche – Mouchoir – Cape

Rébus Acteur français : François Cluzet